

**Bilan pédagogique des actions de formation « Hygiène alimentaire en établissement de restauration commerciale » réalisées à transmettre à la DRAAF dont dépend le siège social de l’organisme de formation,**

**avant le 31 janvier de chaque année.**

Arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

Organisme de formation :

Région du siège social de l’organisme: ..............................................

Année d'activité: ...............................

Référence de l’arrêté d’enregistrement de l’organisme de formation :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de stagiaires formés |  |
| Nombre de sessions de formation réalisées |  |

Contact en charge du dossier :

Nom et prénom

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Je souhaite le retrait de mon organisme de formation de la liste diffusée au public :

oui non

Je m’engage à utiliser la dénomination « formation spécifique en matière d’hygiène alimentaire adaptée à l’activité des établissements de restauration commerciale » pour toute communication relative à la formation, à l’exclusion de toute version abrégée ou variante faisant apparaître la mention HACCP.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à ……………….

Le .............................

Signature, cachet et qualité du dispensateur de formation :